

**COMMUNE**  
de **LA CHAPELLE SAINT**  
**URSIN**

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**  
**DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA**  
**COMMUNE**

**N° PC 018 050 19 B0011**  
**M03**

Demande déposée le 08/12/2023

Par :	<b>SCI URSIMMO</b>
Demeurant à :	<b>31 rue Henri Poincaré</b> <b>45062 ORLEANS</b>
Représenté par :	<b>Monsieur CHABANNE Bertrand</b>
Sur un terrain sis à :	<b>LES VEULLIS</b> <b>18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN</b>
Nature des Travaux :	<b>Modifications d'une plateforme logistique</b>

**Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE SAINT URSIN**

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 08/04/2022,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal modifié le 05/10/2023,  
Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 08/12/2023,  
Vu le permis de construire initial délivré le 08/12/2021,  
Vu les permis modificatifs délivrés le 16/06/2022 et le 11/08/2023,  
Vu l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de BOURGES pour la sécurité contre les risques de panique dans les établissements recevant du public en date du 04/01/2024,  
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 23/01/2024,

**ARRETE**

Article Unique : le permis de construire modificatif est **AUTORISE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

**Les réserves et prescriptions contenues dans le permis de construire initial sont maintenues et complétées par :**

**PRESCRIPTIONS RESULTANT DE L'AVIS DE LA COMMISSION DE L'ARRONDISSEMENT DE BOURGES POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Voir annexe ci-jointe.

**PRESCRIPTIONS RESULTANT DE L'AVIS DE LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE**

Voir annexe ci-jointe.

LA CHAPELLE SAINT URSIN, le 29/04/2024

Le Maire,

  
  
Jean-Marie VOLLOT